

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3, rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Courriel : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 12
<u>Conseillers présents</u> 11
<u>Pouvoir(s)</u> 1

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage :

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 17 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le dix-sept décembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS
Mme Marie Pierre HIRSCH – Corinne DELENCLOS – Bernadette LAVOGIEZ
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE
THEZY (arrivé à 19h57) - Jacky DEVIGNE

Absent excusé : M. Pascal SAILLY (pouvoir donné à Monsieur Jacky DEVIGNE)

Secrétaire de séance : M. Bertrand DUPUIS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2025
- 2- Renouvellement de la convention d'adhésion au service des missions temporaires
- 3- Désherbage bibliothèque
- 4- Devis à valider : ralentisseur route de Gentelles
- 5- Passage du village à 30km/h : décision
- 6- Aménagement des rives du marais et réfection des pontons : participation de la commune
- 7- Achat du lave-vaisselle : salle polyvalente

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures et douze minutes.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2025

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

Aucune remarque n'étant formulée, et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Renouvellement de la convention d'adhésion au service des missions temporaires

Monsieur le maire rappelle qu'une convention lie la commune avec le centre de gestion de la Somme pour la mise à disposition de personnel en mission temporaire en cas de besoin. Il rappelle que cette convention est conclue pour 3 ans et qu'elle ne coûte rien tant qu'elle n'est pas mise en œuvre. La dernière convention arrivant à échéance, monsieur le maire propose de la renouveler.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ce renouvellement.

3. Désherbage de la bibliothèque

Afin de permettre l'évacuation des livres qui ne sont plus empruntés à la bibliothèque, un désherbage (retrait des livres de ceux que les habitants peuvent emprunter à la bibliothèque pour les donner ou les jeter) est ponctuellement nécessaire. Une délibération est obligatoire pour que la commune puisse se séparer des livres dont elle est propriétaire.

Les membres du conseil municipal donnent leur avis favorable à l'unanimité pour ce désherbage.

4. Devis à valider : ralentisseur route de Gentelles

Monsieur le maire présente un devis adressé par la société Colas pour l'installation d'un ralentisseur à l'entrée de la résidence les Vergnes, sur la route de Gentelles.

Le ralentisseur proposé est en enrobé de 4m de long et 2 rampants de 2m de part et d'autre du plateau. Le devis prévoit l'installation du ralentisseur, le marquage, la fourniture et la pose des panneaux. Le montant de ce devis est de 6 540 € HT, soit 7 848€ TTC.

Les membres du conseil municipal, après en avoir débattu, valident le principe de la sécurisation de l'entrée du village au niveau de la route de Gentelles. Ils décident de faire d'autres devis de ralentisseurs ainsi que des devis pour l'installation de chicanes. Les validations de devis interviendront lors d'un prochain conseil municipal.

5. Passage du village à 30 km/h : décision

Monsieur le 2^{ème} adjoint présente les coûts pour une solution prenant en compte les panneaux déjà existant dans le village, l'installation de 8 panneaux de signalisation aux entrées du village et la peinture sur la route de signalétique « 30 » à l'aide de pochoirs. Les coûts, prenant en compte les panneaux et les divers accessoires, vont d'environ 1 800€ hors taxes (2 160€ TTC) à 3 120 € HT (3 745€ TTC).

De plus, monsieur le maire précise que des demandes de subvention vont être faites auprès du département pour l'achat de ces panneaux et l'installation du ralentisseur évoqué dans le point précédent.

La validation des propositions a été faite à l'unanimité.

6. Aménagement des rives du marais et réfection des pontons : participation de la commune

Monsieur le maire rappelle que la commune a conclu une convention avec la fédération des pêcheurs pour la réfection des rives du marais. La prise en charge financière de cette réfection est assurée par la fédération.

Dans un second temps, la fédération de la pêche va procéder à la réfection de pontons pour un total de 12 330€ TTC avec un financement à 50% par fédération de la pêche. L'association « le nénuphar de Thézy » propose de prendre à sa charge 3000 € sur la part restante. La commune prendra le reste à sa charge. Monsieur le maire précise que des négociations sur le montant total vont avoir lieu et que le montant total va être revu à la baisse. Monsieur le maire propose donc de valider une participation de la mairie pour un maximum de 3500 € pour la réfection de ces pontons.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette participation à hauteur de 3500€ maximum.

7. Achat de lave-vaisselle : salle polyvalente

Monsieur le maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal, le 3^{ème} adjoint qui devait présenter l'objet de cet achat et le devis étant absent pour raisons personnelles.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité ce report.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h50.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX